

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

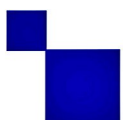
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré  
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Pietri, M. Monany





## Délibération n° 2022-IX-23 du 30 septembre 2022

### ACTUALITÉ ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT).

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment L. 1-III et L. 111-2-2,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et de la forêt,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de l'avancement du Projet Alimentaire Territorial Départemental ;

- APPROUVE le lancement des groupes de travail thématiques ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à l'IRD pour la réalisation d'une étude sur la résilience et la vulnérabilité du système alimentaire et le suivi de 3 projets démonstrateurs du PAT ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec l'IRD ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer la dite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*